

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014

Présents : CHOVIN Claude, BONNARDEL Alain, GOUDARD Danielle, GRANDOILLER Gaël, HOURDOU Philippe, LINQUETTE-SCHOEPFER Laurence, MALLET Cécile, MOTTET Hugues, PRADON Régis, ROUX Isabelle, SAUZET Véronique, CHOVIN Daniel, SANTUCCI Françoise

Excusés : ZARROUG Zoulikha (pouvoir à ROUX Isabelle), DEMEUSY Antoine (pouvoir à GRANDOILLER Gaël)

Secrétaire de Séance : Régis PRADON

A 19h, monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint
Le compte rendu du conseil municipal du 26 mai est approuvé

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Avis sur le projet du SCoT
- Désignation des délégués et titulaires pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

1) Avis sur le projet du SCoT

Mr le maire fait une présentation du SCoT : document d'orientation d'aménagement du territoire (qui couvre 103 communes), sur les thématiques de vie quotidienne des territoires.

Son but est de proposer un schéma d'aménagement cohérent pour l'ensemble de ce territoire.

Il tient un rôle important dans le domaine de l'urbanisme (PLU, loi Grenelle....)

Il veille à prendre en compte l'économie, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la préservation de l'espace foncier agricole.

A ce sujet, dont 2000 ha ont été consommés durant les 10 dernières années, (soit 200 ha par an en moyenne) en aménagements divers. Pour les 10 ans à venir, il est imposé de diviser par 2 cette consommation d'espace agricole (soit 100 ha/an en moyenne), puis de ne permettre plus que 75 ha par an pour la décennie suivante.

Cela implique une augmentation de la densité de construction, et donc de revoir et innover dans les formes urbaines, et également d'adapter la relation habitat/offre d'emploi pour encourager le développement de logements à proximité des pôles urbains et ainsi diminuer la problématique transport liée à l'éloignement entre les lieux de vie et les bassins d'emploi.

Pour Marches, le PLU est conforme et compatible avec le SCoT, et la commune n'est pas concernée par une trame verte ni une trame bleue. Le projet du SCOT a été arrêté à l'unanimité par le conseil syndical le 18 décembre 2013

14 avis favorables – 1 abstention (H Mottet)

2) Désignation des délégués et titulaires pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Délégué titulaire : proposition de nommer M. Philippe HOURDOU

Délégué suppléant : proposition de nommer Mme Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER

Adopté à l'unanimité

3) Prise en charge financière de la réforme éducative

En préambule à ce point, il est fait remonter une question émanant de parents d'élèves demandant si M. le maire a signé la pétition lancée par le maire de Chatuzange le Goubet. M. le maire répond que non. Il précise qu'il avait exprimé par courrier auprès du recteur, du

sénateur et du député au moment de la sortie de la loi les difficultés qu'elle engendrerait pour la commune. Cependant il se doit d'appliquer la loi.

Mme Cécile MALLET informe le conseil municipal des dernières avancées. Une étude est lancée avec les communes de Barbières et Bésayes pour transformer les garderies actuelles en centre d'accueil de loisir qui serait conventionnée avec la CAF et permettrait ainsi un financement de la CAF à hauteur de 0.50€ par heure de garderie. Du fait des effectifs des écoles des 3 communes, cela représenterait un potentiel de plus de 300 enfants. Ce changement administratif implique de recruter un directeur, les lieux de garderies restant identiques.

Le conventionnement avec la CAF permettrait également un subventionnement de 60% pour le matériel, dans des limites raisonnables.

Mme MALLET présente ensuite la mise à jour de l'étude des hypothèses et coûts des activités périscolaires. Il est précisé que ces coûts ne tiennent pas compte des frais d'investissements déjà budgetés par ailleurs.

L'année sera découpée en 5 périodes durant lesquelles des activités seront proposées réparties en 3 ateliers par semaine.

Les coûts ont été calculés sur les 3 années scolaires à venir afin de tenir compte des aides temporaires alouées par l'Etat.

Le budget de la commune permettrait un financement de ces activités à hauteur de 32%, laissant les 68% restant à la charge des familles.

Il en résulte les coûts **par période** suivant pour les parents :

- Pour un enfant participant à 3 ateliers par semaine : **22€ par période**
- Pour un enfant participant à 2 ateliers par semaine : **15€ par période**
- Pour un enfant participant à 1 atelier par semaine : **8€ par période**

Les activités suivantes ont d'ores et déjà été validées :

- Animation Croix Rouge
- Éveil corporel
- Peinture, dessin, aquarelle, ...

12 avis favorables – 3 abstentions (I Roux, G Grandouiller, D Chovin)

Questions diverses :

Projet de mutualisation des équipements sportifs extérieurs (BBRM)

À l'initiative de la commune de MARCHES, une réunion a regroupé les maires concernés par le BBRM (Barbières, Bésayes, Rochefort Samson, Marches).

3 stades existent, sur Barbières, Bésayes et Marches, avec chacun son utilité en fonction de ses équipements. Il n'existe pas de stade à Rochefort Samson, qui en contre partie subventionne le BBRM.

Une mutualisation de ces équipements permettrait une gestion commune des charges qu'ils représentent.

Cette mutualisation pourrait se faire par le biais du syndicat intercommunal du gymnase déjà existant, et permettrait également une majoration de 10% de la participation du Conseil Général au subventionnement des investissements.

Une première étape consisterait à définir avec le BBRM leurs besoins afin d'adapter aux mieux les moyens.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu de demander l'accord de chacun des conseil municipaux pour poursuivre sur ce projet.

Accord donné à l'unanimité

Élections sénatoriales :

Rappel sur le conseil municipal du 20 juin prochain devant désigner les 3 titulaires et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre.

Seront présents le 20 juin: C Chovin, H Mottet, A Bonnardel, F Cerclerat, I Roux, P Hourdou, D Chovin, C Mallet.

Allée verte 2ème tranche

En préambule, il est fait un rapide compte-rendu sur l'entrevue avec M. Vérot le 23 mai au sujet du projet de construction par HPR à l'emplacement du plateau sportif. Il en ressort que ce projet est toujours sur les tablettes de HPR. Cependant dans l'attente de la désignation des élus constituant le bureau, M. Vérot ne peut pas se prononcer sur un calendrier.

Ensuite le CR de la 1^{ère} réunion avec DAT est fait au sujet de la 2^{ème} tranche du projet des allées vertes.

Séance levée à 21h00

La secrétaire de séance :
Régis PRADON

